

RAPPORT DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU FOYER « BON SECOURS »

Compte rendu de la réunion du 28 MARS 2017 à 17 heures

SONT PRESENTS :

Adeline, assistante administrative, représentant Monsieur DEFONTAINE,
Messieurs Jean Baptiste GUINAMAND, Roger OUIILLON, représentant les résidents,
Monsieur Marcel SEIGNOVERT, Président, Marie Paule QUIBLIER, Secrétaire, Madame Joëlle MASCLAU, Messieurs Bernard MARMEYS et Jean-Pierre SERRE, représentant les familles,
Madame Régine GOUDARD, infirmière,
Madame Sandrine FAURE, aide-soignante représentant le personnel
Mesdames Bernadette BOURGIS, Marie Claude CIVET et Marie-Thérèse PEYRON, représentant les bénévoles,
Chrystelle, animatrice.

SONT EXCUSES :

Monsieur DEFONTAINE, Directeur remplaçant par intérim,
Mesdames Marie-Léonie SATRE, Josiane RICHARD et Cécile SIEWIERSKI.

Chrystelle, animatrice, a désiré participer à la réunion pour détailler les diverses activités que proposent les deux animatrices. Elles sont présentes à tour de rôle du lundi au samedi et proposent tout au long de l'année des ateliers divers, des sorties, des visites ... et apportent aux personnes dépendantes des soins et massages. Elles sont épaulées par l'association des Trempatiou à qui elles renouvellent tous leurs remerciements et félicitations pour le dévouement des bénévoles.

Les membres du Conseil déplorent que le détail des animations mensuelles ne soit plus joint aux factures. Dorénavant les animations seront affichées à l'entrée de l'établissement.

Après son exposé, Chrystelle remercie les membres du Conseil pour leur accueil et quitte la réunion.

Puis la séance est ouverte et le Conseil délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

I. ELECTION D'UN(E) VICE-PRESIDENT(E)

Monsieur Bernard MARMEYS est élu Vice-Président, à l'unanimité et accepte cette fonction.

II. DATE DE PRELEVEMENT DES FACTURES / DECRET DE TARIFICATION EHPAD

Dans une note d'information, Monsieur DEFONTAINE a précisé aux familles qu'en application du décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016, la date de prélèvement des factures sera portée au 1^{er} de chaque mois et non au 15 du mois. De ce fait, la facturation sera adressée à la fin du mois précédent pour un prélèvement le 1^{er}.

Plusieurs membres du conseil ont vivement réagi à ce changement de date car les retraites étant réglées le 9 ou le 10 du mois, plusieurs résidents ou familles rencontreront des problèmes de règlement.

Cette modification ne sera effective qu'après accord du Président du Conseil d'Administration, Monsieur PRORIOL.

Une augmentation des tarifs est prévue à compter du 1^{er} mai 2017.

III. NOUVEAUTE : INFORMATIONS SUR LE PETIT DEJEUNER PROPOSE AUX RESIDENTS

Depuis mi-février, chaque résident peut choisir son petit déjeuner : café, thé ou chocolat, pain ou biscottes, beurre, confiture et le dimanche des croissants sont proposés. Cette information a séduit tous les membres du Conseil.

IV. EXPOSE DES DEMANDES FORMULEES PAR LE PERSONNEL SOIGNANT POUR AMELIORER LE CONFORT DES RESIDENTS

Régine et Sandrine se sont faites les porte-paroles du personnel soignant en présentant le matériel qui améliorerait le confort des résidents, à savoir :

- Un lave bassin destiné au nettoyage et à la désinfection automatique des divers ustensiles hygiéniques. Cet appareil serait le bienvenu tant pour les résidents qui utiliseraient du matériel très aseptisé que pour le personnel qui n'aurait plus à subir les désagréments d'un tel travail. Cet appareil est souhaité par toutes les familles, sachant que plusieurs établissements environnants le possèdent déjà.
- Une baignoire balnéo avec porte, qui permettrait d'apporter beaucoup de confort lors du bain à tous les résidents, même les plus handicapés.

V. REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE VIE SOCIALE – CERTIFICATION ISO QUALI ETHIQUE

Après lecture du règlement intérieur, ce dernier est approuvé à l'unanimité. Monsieur SEIGNOVERT le transmettra, après accord de Monsieur DEFONTAINE, à tous les membres du conseil.

Suite à différentes études et contrôles, la certification ISO QUALI ETHIQUE a été accordée à l'établissement et ceci grâce à la compétence de la direction et de tout le personnel. C'est à ce jour, le seul établissement de la Haute Loire à obtenir cette certification. Cette distinction est donnée pour trois ans, sachant que des visites annuelles inopinées auront lieu dans l'établissement.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- En cas de séjour hospitalier : les trois premiers jours sont considérés comme jours de carence. Les jours suivants la somme de 18 € par jour sera déduite de la facture ainsi que le montant du ticket modérateur. Ce dernier sera déduit à compter du premier jour d'hospitalisation et dû à partir du jour de retour dans l'établissement.

- Les problèmes exposés lors du précédent conseil concernant le personnel de nuit ont été résolus
- Les familles doivent savoir que les vêtements déposés en haut des placards sont soit à recoudre, soit usagers.
- Trois chambres du premier étage devront être tour à tour libérées quelques jours afin d'effectuer certains travaux. De ce fait, les résidents seront transférés dans une autre chambre. Il va donc se poser le problème de cohabitation entre les personnes. Une attention toute particulière devra être apportée aux personnes résidant dans la même chambre afin de ne pas les perturber.
- Les membres du conseil ont prévu la visite des nouveaux locaux le **JEUDI 13 AVRIL à 17 HEURES** afin de pouvoir donner des idées au COPIL quant à la circulation des résidents, du personnel et des familles, lors de l'ouverture du nouvel accueil
- Il serait judicieux de prévoir, pour cet été, des aménagements extérieurs pour les résidents qui ont dû supporter durant de longs mois les nuisances des travaux
- Lors des sorties de résidents, il serait souhaitable que les familles de résidents concernés puissent, si possible, emmener leur parent, ce qui permettrait la participation d'un plus grand nombre de résidents
- **Le repas des familles aura lieu le 10 JUIN 2017.** Ce rassemblement permettant d'apporter un peu de chaleur et de convivialité, les familles sont cordialement invitées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur SEIGNOVERT remercie les membres du conseil qui avaient pu se libérer lors de la préparation de l'ordre du jour de cette réunion et réitère sa demande pour le prochain conseil qui aura lieu le **6 JUIN 2017 à 17 heures 00.**

La séance est levée à 19 heures 15.

FAIT A BEAUZAC LE 30 MARS 2017

LA SECRETAIRE

Marie Paule QUIBLIER



LE PRESIDENT

Marcel SEIGNOVERT



